

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 15 JUIN 2023 À 19H EN VISIOCONFÉRENCE

Étaient présents : Kévin Roy

Mélanie Laviolette Benoit Champagne Annie Goudreau Anne-Marie Martel

Corinne Payne, directrice générale

Observateurs: Christian Slachetka

Nicolas Brosseau (quitte à 20h) Fernanda Vieira Pasqualetto Antoine Prévost (19h à 19h02)

Étaient absents : Christian Heppell

Mélissa Grenon

Le 15 juin 2023, à 19h02

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Kévin Roy.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal reporté
- 4. Instances corporatives
 - 4.1 Calendrier 2023-2024
 - 4.1.1 CE du 17 août 2023
 - 4.1.2 CG du 7 août 2023
 - 4.1.3 Lac à l'épaule/CE du 15 au 17 septembre 2023
 - 4.2 Plan d'action 2023-2024
 - 4.3 Désignation d'un membre du CE pour siéger au Comité d'éthique
 - 4.4 Élection en cas de vacances (RG 6.5.4)
 - 4.4.1 Poste à la vice-présidence

- 5. Rapport du président
 - 5.1 Projet de règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes
- 6. Rapport du Trésorier reporté
- 7. Rapport de la représentante aux affaires anglophones reporté
- 8. Rapport de la direction générale
 - 8.1 Ressources humaines
 - 8.1.1 Nomination, sur recommandation de la direction générale de la Fédération, de la personne chargée de remplacer le secrétariat général en cas d'empêchement
 - 8.2 Ressources financières
 - 8.2.1 Désignation des signataires des effets bancaires et des documents officiels8.2.2 CGs en comodal 2023-2024
 - 8.3 Ressources informationnelles
 - 8.4 Ressources matérielles
- 9. Axe Leadership de la Fédération reporté
- 10. Axe Mobilisation des membres reporté
- 11. Axe Services aux membres reporté
- 12. Axe Porter la voir des parents reporté
- 13. Varia
- 14. Prochaine rencontre
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION #2306— CE — 2009

Il est proposé par Anne-Marie Martel Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les changements suivants :

- Corriger le point 4.1.2 par CG du 7 septembre
- Le point 5 sera traiter après le point 8

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL – REPORTÉ

4. <u>INSTANCES CORPORATIVES</u>

4.1. <u>Calendrier 2023-2024</u>

La calendrier 2023-2024 a été transmis à chaque membre (ANNEXE I).

La directrice générale rappel les dates des prochaines rencontres :

- 4.1.1 CE du 17 aout 2023
- 4.1.2 CG du 7 septembre 2023
- 4.1.3 Lac à l'épaule/CE du 15 au 17 septembre 2023

4.2. Plan d'action 2023-2024

Le plan d'action 2023-2024 a été transmis aux membres (ANNEXE II).

4.3. <u>Désignation d'un membre du CE pour siéger au Comité d'éthique</u>

En vertu des Règlements généraux, un membre du CE doit être désigné pour siéger au Comité d'éthique.

RÉSOLUTION #2306— CE — 2010

Il est proposé par Annie Goudreau Et résolu à l'unanimité

QU'Antoine Prévost soit désigné comme membre du CE pour siéger au Comité d'éthique.

ADOPTÉ

4.4 <u>Élection en cas de vacances (RG 6.5.4)</u>

La directrice générale rappelle qu'en vertu de l'article 6.5.4 des Règlements généraux qui se lit comme suit :

- a) En cas de vacances à l'un des postes d'officiers prévu au Comité exécutif, ce dernier nomme parmi ses membres, un membre qui occupera la fonction par intérim pour une période qui tient compte de la durée du mandat à terminer et de la période de l'année.
- b) En cas de vacances à un poste au Comité exécutif, des élections sont organisées en respectant les modalités prévues à l'article en 6.5.2.
- c) La durée du mandat pour un poste en élection pour cause de vacances se limite au reste du mandat lié à ce poste en 3.2.

À cet effet, elle propose que des élections soient déclenchées le 22 juin 2023 pour les postes vacants au Comité exécutif.

RÉSOLUTION #2306— CE — 2011

Il est proposé par Mélanie Laviolette Et résolu à l'unanimité

QUE des élections soient déclenchées le 23 juin 2023 pour combler les postes vacants au Comité exécutif.

ADOPTÉ

4.4.1 Poste de vice-présidence

À la suite de la nomination de Mélanie Laviolette au poste de présidente, effective à compter du 1^{er} août 2023, le poste à la vice-présidence sera vacant.

RÉSOLUTION #2306— CE — 2012

Il est proposé par Mélanie Laviolette Et résolu à l'unanimité

QUE Nicolas Brosseau assume le poste de vice-président entre le 1^{er} août et le 7 septembre 2023. ADOPTÉ

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT (CE POINT SERA TRAITÉ APRÈS LE POINT 8)

- 6. RAPPORT DU TRÉSORIER REPORTÉ
- 7. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AUX AFFAIRES ANGLOPHONES REPORTÉ
- 8. <u>RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉ</u>RALE
 - 8.1. Ressources humaines

Huis clos

RÉSOLUTION #2306 — CE — 2013

Il est proposé par Anne-Marie-Martel Et résolu à l'unanimité

QUE le comité exécutif siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos

RÉSOLUTION #2306 — CE — 2014

Il est proposé par Annie Goudreau Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

8.1.1 <u>Nomination, sur recommandation de la direction générale de la Fédération, de la personne chargée de remplacer le secrétariat général en cas d'empêchement</u>

La directrice générale recommande que, en l'absence de la secrétaire générale et jusqu'au 13 septembre 2023, s'il y a des plaintes en éthique, elle-même ou la directrice des communications et des affaires publiques, dépendant quel cadre est au travail durant les vacances, reçoive les plaintes. Par la suite, nos avocats externes chez Langlois seront appelés à traiter les plaintes.

Après discussion;

RÉSOLUTION #2306 — CE — 2015

Il est proposé par Benoît Champagne Et résolu à l'unanimité

QU'EN l'absence de la secrétaire générale et jusqu'au 13 septembre 2023, s'il y a des plaintes en éthique, la directrice générale ou la directrice des communications et des affaires publiques, dépendant quel cadre est au travail durant les vacances, reçoive les plaintes. Par la suite, nos avocats externes chez Langlois seront appelés à traiter les plaintes.

ADOPTÉ

8.2. Ressources financières

8.2.1 Désignation des signataires des effets bancaires et des documents officiels

La direction générale informe les membres qu'à la suite du changement à la présidence, il faut une résolution pour désigner les signataires des effets bancaires et des documents officiels.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le changement au poste de président le 1^{er} août 2023, la Fédération doit revoir la liste des personnes autorisées à agir à l'égard des comptes bancaires;

RÉSOLUTION # 2306 – CE - 2016

Il est proposé par Anne-Marie Martel Et résolu à l'unanimité

QUE les signataires autorisés à exercer les pouvoirs relatifs à la gestion des comptes bancaires à compter du 1^{er} août 2023, tel que définis dans les ententes avec les institutions financières, soient Mélanie Laviolette, présidente, Benoit Champagne, trésorier, Corinne Payne, directrice générale.

ET

QUE deux signatures apparaissent sur les chèques de la Fédération, soient celles de la présidente, Mélanie Laviolette, et de la directrice générale, Corinne Payne; que la signature de la directrice générale soit manuscrite et, qu'à compter du 1er août 2023, les personnes autorisées à signer les chèques de la Fédération soient Mélanie Laviolette, présidente, et Corinne Payne, directrice générale, ou Benoit Champagne, trésorier, de la Fédération, en cas d'incapacité de l'un ou l'autre des signataires obligatoires.

ADOPTÉ

8.2.2 CGs en comodal 2023-2024

La directrice générale propose que nous continuions de faire nos conseils généraux en comodal et que nous procédions à mettre en place les contrats.

RÉSOLUTION # 2306 – CE - 2017

Il est proposé par Mélanie Laviolette Et résolu à l'unanimité

QUE nous poursuivions nos conseils généraux en comodal et que la direction générale procède à la mise en place des contrats pour ce faire.

ADOPTÉ

8.3. Ressources informationnelles

Aucun point n'est soulevé.

8.4. Ressources matérielles

La directrice générale explique les dernières actions mises en place concernant notre centre administratif.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président présente son rapport.

Huis clos

RÉSOLUTION #2306 — CE — 2018

Il est proposé par Mélanie Laviolette Et résolu à l'unanimité

QUE le comité exécutif siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos

RÉSOLUTION #2306 — CE — 2019

Il est proposé par Benoit Champagne Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

La directrice générale partage les représentations qu'elle-même a faites ainsi que celles de la directrice des communications et des affaires publiques.

5.1 Projet de règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes

La directrice générale explique que la directrice des communications et des affaires publiques préparera un avis avant le 15 juillet basé sur notre mémoire pour le Projet de loi 9, si les commentaires des membres s'y portent.

- 9. AXE LEADERSHIP DE LA FÉDÉRATION REPORTÉ
- 10. AXE MOBILISATION DES MEMBRES REPORTÉ
- 11. AXE SERVICES AUX MEMBRES REPORTÉ
- 12. AXE PORTER LA VOIX DES PARENTS -- REPORTÉ

13. VARIA

Étant à son dernier Comité exécutif, le président tient à s'adresser aux membres pour un dernier mot de remerciement.

14. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre ordinaire du Comité exécutif aura lieu le 17 août 2023 par Zoom à compter de 19 h.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant aucun autre point à l'ordre du jour ;

RÉSOLUTION #2306 — CE — 2020

Il est proposé par Annie Goudreau Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 20h40.

ADOPTÉ

Kévin Roy, président

Corinne Payne, directrice générale

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I Calendrier 2023-2024

ANNEXE II Plan d'action 2023-2024